



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Paris

Direction des formalités des entreprises
Répertoire des métiers
Reconnaissance de la qualification professionnelle
dossier suivi par : Christophe Manuella
tél 01 53 33 53 96
télécopie 01 43 43 12 32
manuella.christophe@cma-paris.fr

ATTESTATION

Le président de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris atteste que :

Monsieur Nils Hannes FRANDEVI
né le 21/10/1994 à Limhamn (Suède), de nationalité Suédoise
domicile : 29 boulevard Voltaire 75011 Paris

justifie de la qualification professionnelle requise par l'article 1^{er} du décret
n° 98-246 du 2 avril 1998 pour exercer les activités de :

électricité

en application de l'article 16 de la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au
développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Paris, le 27 avril 2017

Le président

Pascal BARILLON